### Vétheuil

#### assainissement collectif

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

**Exercice 2024** 

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
		1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	11
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	15
3.	Indic	ateurs de performance	16
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	16
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	19
4.	Finar	ncement des investissements	21
	4.1.	Montants financiers	21
	4.2.	Etat de la dette du service	21
	4.3.	Amortissements	21
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	ı dernier exercice	21
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	22
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	

#### 1. Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau **☑** communal □ intercommunal Nom de la collectivité : Vétheuil Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Commune Compétences liées au service : Oui Non $\overline{\mathbf{Q}}$ Collecte $\overline{\mathbf{Q}}$ Transport $\overline{\mathbf{V}}$ П Dépollution Contrôle de raccordement $\overline{\mathbf{A}}$ $\Box$ Elimination des boues produites $\overline{\mathbf{A}}$ Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : partie privative du branchement travaux de suppression d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Vétheuil Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non Existence d'un zonage Existence d'un règlement de service Mode de gestion du service *1.2.*

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

REÇU EN PREFECTURE le 10/10/2025 Application agréée E-legalite.com

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### Nature du contrat :

• Nom du prestataire : SUEZ

Date de début de contrat : 01/10/2013
Date de fin de contrat initial : 30/09/2028

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :

• Nombre d'avenants et nature des avenants :

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 523 habitants au 31/12/2024 (895 au 31/12/2023).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 286 abonnés au 31/12/2024 (292 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Vétheuil					
Total	292			286	-2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 261.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de \_\_57,0\_\_ abonnés/km) au 31/12/2024. (57,94 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2024. (3,07 habitants/abonné au 31/12/2023).

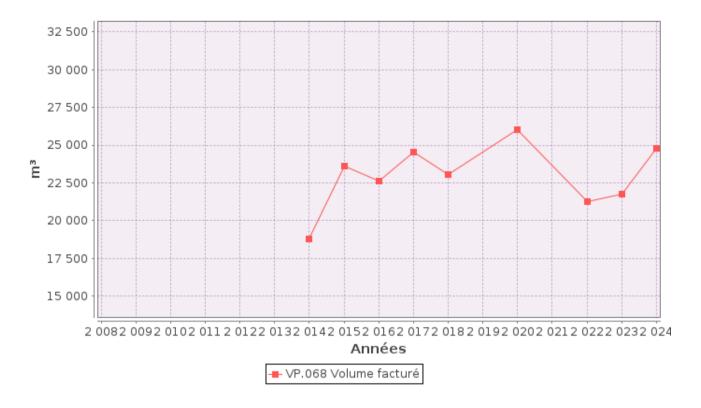


#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	21 788	24 782	13,7%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

# Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³ Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³ Variation en % Total des volumes exportés Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³ Variation en % Total des volumes importés durant l'exercice 2023 en m³ Variation en % Total des volumes importés durant l'exercice 2024 en m³ Variation en %

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,45 km de réseau unitaire hors branchements,
- 4,59 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 5,04 km (5,04 km au 31/12/2023).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Vétheuil Code Sandre de la station : 039565101000

code sandre de la station. 02/2 02 10 10 00											
Caractéristiqu	Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)				Disq	ues biolo	giques					
Date de mise en service				01/02	01/02/2019						
Commune d'im	plantation			Véth	euil (956	51)					
Lieu-dit											
Capacité nomin	ale STEU en El	H <sup>(1)</sup>		1200	1						
Nombre d'abon	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référer	nce journalier ac	lmissible	en m³/j	180							
Prescriptions of	le rejet										
<b>a</b>		X Auto	orisation e	n date du	•••			19 mars 2	014		
Soum	nse à	Déc	laration e	n date du							
		Type de milieu récepteur		Eau o	douce de s	urface					
Milieu récep	teur du rejet	Nom du milieu récepteur		La S	La Seine						
Polluant	autoricá	Concentration au point de		;	et / ou			D 1 (0/)			
Follualit	autorise	rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DB	O <sub>5</sub>	35		[	et		ou		60		
DC	CO		125			et	$\boxtimes$	ou		60	
MI	ES		30		[	et	$\boxtimes$	ou		50	
NO	GL				[	et		ou			
NT	ΓK				et		ou	40 (annuel)			
p]	———— Н				= Tet		ou	, , ,			
NH				[	et		ou				
P								10	(annuel)		
					L	et		ou	10	(amiluei)	
Charges rejetées par l'ouvrage					• ,		. /	1	. 1	2.7	
Date du bilan	C	DD			nité du rejet en concentration et/ou en rendement selon a  DCO MES NGL		I .	14			
24h	Conformité (Oui/Non)	DB	l		i		ī		Ī		Pt   <sub>D-1</sub>
	,	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/02/24	Oui	3	98,5	36,2	91,8	4	98,8	32,5	53,8	6,68	14,9
20/08/24	Oui	7,93	95,1	47,3	85,7	9,2	97,5	68,5	19,6	8,45	8,3

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Vétheuil (Code Sandre : 039565101000)		
Total des boues produites		

#### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Vétheuil (Code Sandre : 039565101000)	0_	0
Total des boues évacuées	0	0

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025				
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)							
	Abonnement (1)	0 €	0 €				
Part proportionnelle	(€ HT/m³)						
	Prix au m³	0,78 €/m³	0,81 €/m³				
Autre :		€	€				
	Part du déléga	ataire					
Part fixe (€ HT/an)							
	Abonnement (1)	12,04 €	12,22 €				
Part proportionnelle	(€ HT/m³)						
	Prix au m³	1,8052 €/m³	1,8319 €/m³				
	Taxes et redev	ances					
Taxes							
Tau	ıx de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 & 5,5 %				
Redevances							
	odernisation des réseaux de collecte (Agence l'Eau)	0,1850 €/m³	0,0267 €/m³				
VN	NF rejet:	0 €/m³	0 €/m³				
Au	tre :	0 €/m³	0 €/m³				

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 15/07/2013 effective à compter du 01/10/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif (contrat de délégation de service public).
- > Délibération du 05/04/2024 effective à compter du 17/04/2024 fixant les frais d'accès au service (redevance assainissement).
- ➤ Délibération du 10/06/2022 effective à compter du 16/06/2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- → Délibération du \_\_/\_\_/ effective à compter du \_\_/\_\_/ fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

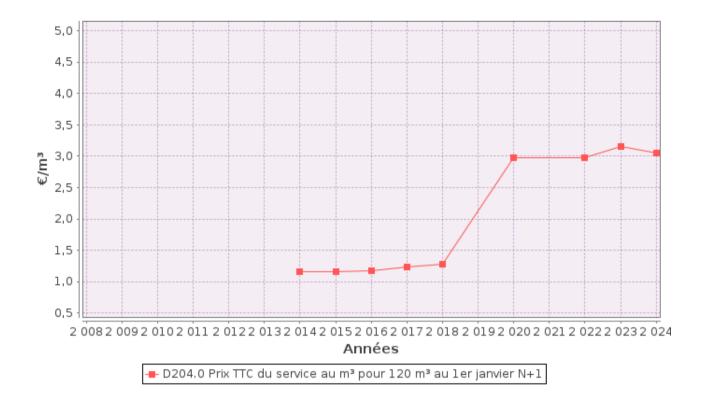
#### Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon 1'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0 %				
Part proportionnelle	0,78	0,81	3,84 %				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	93,60	97,20	3,84 %				
Part du délégataire <i>(en ca</i>	as de délégation de serv	vice public)					
Part fixe annuelle	12,04	12,22	1,5%				
Part proportionnelle	1,8052	1,8319	1,48 %				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	228,67	232,05	1,48 %				
Taxes	et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,1850	0,0267	-14 %				
VNF Rejet:	0,00	0,00	0%				
Autre :	0,00	0,00	0 %				
TVA	34,45	33,24	-3,64 %				
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	3,45	3,204	-7,68 %				
Total	378,92	365,70	-3,61%				
Prix TTC au m <sup>3</sup>	3,16	3,05	-3,5%				

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

	annuelle
1 1	annuciic

- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		18 057 €	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes		18 057 €	

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique et not domestique		53 500 €	
dont abonnements		3 370 €	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes		520 €	
Total des recettes		54 020 €	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : € (au 31/12/2023).

#### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91,6% des 261 abonnés potentiels ( % pour 2023).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

## La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		1		
	nombre de points	Valeur	points potentiels	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES				
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques  VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous conditions (1)		0	
l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		%		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	%	0	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	%	0	
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point		0	
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point		0	
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point		0	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point		0	
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point		0	
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point		0	
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15	

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2024 (15 pour 2023).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Vétheuil	16,3		

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (en 2023).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Vétheuil	16,3		

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (en 2023).

#### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Vétheuil	16,3		

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est \_\_\_\_ (\_\_\_\_ en 2023).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Vétheuil :

Filières mises en oeuvre		tMS
V-1	Conforme	0
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostação	Conforme	0
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	0
Incineration	Non conforme	
Everytion ware una CTELL(I)	Conforme	0
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Auto	Conforme	0
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est \_\_\_\_\_% (\_\_\_\_\_% en 2023).

Pas d'évacuation de boues pour l'année 2024.

#### 4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	_0_
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2024] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			553 521,04
Mantant nambanani danant Panania an C	en capital		45 043,51
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		4 618,51

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_ 47331 € ( € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sans objet		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Sans objet		

REÇU E	N PREFECTURE
le	10/10/2025

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu	0	demandes d'abandon de créa	nce et en a accordé	0	_•
0 € ont été abandonnés et/ou ve	rsés à un f	onds de solidarité, soit <mark>0</mark> €/m³	pour l'année 2024	(0 €/m³ e	en 2023).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	895	523
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,16	3,05
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	91,6%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0